



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gouvernement de Wallonie

Séance du 20 février 2020

Sylvain JONCKHEERE

Porte-parole

Cabinet du Ministre-Président de Wallonie

0495/74.97.40

sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

COMMUNIQUÉ- GOUVERNEMENT DE WALLONIE

TABLE DES MATIERES

Le Gouvernement de Wallonie répond aux demandes du secteur forestier	3
Rencontre avec la Commission européenne dans le cadre du budget base zéro	4
Grande réforme du mécanisme de subventionnement des infrastructures sportives en Wallonie : Simplification, transparence et optimalisation des deniers publics	5
Faire des Lacs de l'Eau d'Heure un exemple de tourisme durable	7
Projet de décret relatif aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	8

Le Gouvernement de Wallonie répond aux demandes du secteur forestier

Suite à la manifestation organisée ce jeudi 20 février, le Gouvernement de Wallonie a reçu ce jeudi des représentants du secteur forestier afin de discuter de la crise de la Peste Porcine Africaine (PPA) et de ses conséquences sur le secteur.

Les ministres wallons sont conscients des difficultés que traversent les forestiers et comprennent l'impatience à rouvrir au plus vite la forêt. Sur le principe, le Gouvernement est favorable à cette réouverture, sous réserve de l'avis positif de l'AFSCA. En effet, l'AFSCA évalue à l'heure actuelle les demandes de reprise d'activités en zone infectée. Dans ce cadre, le Gouvernement, via son Ministre-Président Elio Di Rupo, s'est engagé à les contacter dans les prochains jours afin d'insister pour que ce dossier soit traité en priorité vu les difficultés que le secteur rencontre aujourd'hui.

La Ministre wallonne de la Forêt, Céline Tellier, envisagera une réouverture de la forêt en fonction des éléments que fournira l'AFSCA.

En ce qui concerne les demandes d'indemnités, une première enveloppe de 2 millions d'euros est disponible pour indemniser les propriétaires et exploitants forestiers qui n'ont pas pu accéder à la forêt entre septembre et janvier 2019. Le Gouvernement est disposé à revoir cet arrêté afin d'élargir les possibilités de recourir à cette enveloppe.

Concernant la deuxième aide annoncée par le précédent gouvernement et destinée à compenser une inactivité des forestiers suite à cette crise, le Gouvernement vérifiera auprès de la Commission européenne si celle-ci n'est pas assimilée à une aide d'état, interdite par l'Union européenne.

Le Gouvernement partage avec les forestiers et les communes le même objectif : retrouver une forêt indemne en matière de peste porcine africaine au plus vite. Dans l'intérêt général, le respect des mesures de biosécurité reste primordial.

Cabinet d'Elio DI RUPO

Sylvain JONCKHEERE

E-mail : sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

GSM : +32 495 74 97 40

Cabinet de Céline TELLIER

Nathalie GUILMIN

E-mail : nathalie.guilmin@gov.wallonie.be

GSM : +32 499 20 70 16